



REGLEMENT COUPE DE FRANCE 2024

COUPE DE FRANCE



TREC

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape Coupe de France de TREC doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE.
Pour le jugement technique de ces compétitions il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE en cours : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques TREC.

I. GENERALITES

Le label Coupe de France TREC est attribué aux concours organisés entre le 03 octobre 2023 et le 30 septembre 2024 et est destiné à :

- Garantir à tous les cavaliers, les parents, les entraîneurs, les enseignants l'égalité des exigences sur l'ensemble du territoire,
- Contribuer à l'amélioration du niveau de performance des concurrents,
- Valoriser les organisations de qualité.

La Coupe de France est un circuit composé de 5 étapes inscrites au calendrier Amateur Elite et d'une finale.

Un cavalier pourra également obtenir des points sur les épreuves Amateur 1 se déroulant sur 2 jours en région, l'organisateur devra communiquer les résultats au plus tard le lendemain de l'épreuve à l'adresse suivante : coupedefrancetrec@gmail.com
En région, les organisateurs ne peuvent organiser qu'un concours comptant pour le classement de la Coupe de France.

Elle se court sur 3 catégories mais ne donne lieu qu'à un seul et même classement :

Dénomination	Niveau Technique
Coupe de France	Amateur Elite
	Amateur 1
	Amateur 1 Duo

II. PARTICIPATION CAVALIER

Les cavaliers doivent être en possession d'une licence fédérale à jour et d'une licence compétition niveau « Amateur ».

III. DEROULEMENT DU CIRCUIT

Après chaque manche, le cavalier se voit attribuer des points. Un cavalier peut obtenir des points dans plusieurs catégories différentes.

Barème d'attribution des points :

Epreuve support	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Amateur Elite Individuel	25	22	20	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2
Amateur 1 Individuel.	20	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1
Amateur 1 Duo	15	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Pour chaque catégorie, à partir du 21^{ème}: 1 point à chaque concurrent figurant au classement final.

En cas de classement ex-æquo pour l'une ou l'autre des dix premières places du classement final, les concurrents seront départagés comme suit :

- Par l'addition des places du classement au cours de l'année (1^{ère} place = 1point, 2^{ème} place = 2points, ...), le cavalier cumulant le moins de points sera placé en tête.
- En cas de nouvelle égalité par le plus grand nombre de deuxièmes places,
- En cas de nouvelle égalité par le plus grand nombre de troisièmes places, etc.

Lorsqu'il est également cavalier du circuit, l'organisateur d'une étape Coupe de France se verra attribuer 10 points. Ce dédommagement n'est pas cumulable et n'est applicable qu'une fois par saison.

A. Duo

Les points sont attribués suivant le classement établi en fonction du score individuel de chaque cavalier du duo.

B. Championnat de France Jeunes

Le classement de l'épreuve Amateur 1 et celui du Championnat de France Jeunes donnent un classement scratch.

C. Epreuves Amateur 1 en région

Les points sont attribués en fonction d'un classement scratch entre l'épreuve Amateur 1 individuelle et de l'épreuve Amateur 1 Duo. Le classement est établi en fonction du score individuel de chaque cavalier d'un Duo.

Le barème suivant s'applique suivant le nombre de cavaliers engagés :

Barème	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
+10 cavaliers	20	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1
De 5 à 9 cavaliers	15	12	10	8	7	6	5	4	3											
De 1 à 4 cavaliers	10	7	5	3																

IV. FINALE

Pour figurer au classement final, un cavalier doit participer au minimum à 2 manches plus la finale. La remise des prix a lieu le jour de la finale.

La finale se déroule sur le support des épreuves du Championnat de France Amateur, par conséquent, chaque cavalier doit avoir rempli les conditions de qualification nécessaire pour y participer.